



Vigne

Hors-série
Lancement de
Campagne
25/03/2025



Animatrice filière

Magdalena GIRARD
Chambre d'agriculture de la
Charente-Maritime
magdalena.girard@charentes-
maritime.chambagri.fr

Directeur de publication

Bernard LAYRE
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Vigne /
Edition Charentes
du *** »*

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Edition **Charentes**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**
en cliquant sur **Formulaire d'abonnement au BSV**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Premières données de campagne

- Etat vignoble et stades phénologiques
- Suivi des œufs d'hiver de mildiou
- Emergence tordeuses

Présentation du dispositif 2025

- Le BSV, outil statistiquement pertinent
- Les outils utilisés pour l'analyse de risque
 - Suivi des œufs d'hiver de mildiou
 - Modélisation
 - Observations terrain
 - Plate-forme Web-Alerte-Vigne (Wave) et la nouvelle appli smartphone
- Le dispositif BSV, basé sur la mobilisation de tous

Comment consulter et recevoir le BSV ?

Gestion de la protection du vignoble et réglementation

- Actualités Certiphyto DENSA

Premières données de campagne

• Etat du vignoble et stades phénologiques

Actuellement la quasi-totalité des bourgeons des vignes en production est encore au stade « bourgeon d'hiver » ou « début gonflement ». Ce sont les conditions météo des prochaines semaines qui vont déterminer la date de débourrement.

Le tableau ci-dessous présente les sommes de températures moyennes au 24 mars, base 0°C, depuis le 1^{er} janvier et la date de débourrement (pointe verte) depuis 2020.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Somme de T° au 24 mars	825	641	660	645	765	695
Date débourrement	10.04	21.04	27.04	20.04	10.04	

Même si la corrélation n'est pas exacte, une tendance peut être observée et indiquer pour cette année une année légèrement précoce.

• Suivi biologique des œufs d'hiver de mildiou

L'objectif est de pouvoir anticiper les contaminations primaires, en déterminant la date de maturité des œufs d'hiver du mildiou et donc la période à laquelle les premières contaminations peuvent avoir lieu.

Ce suivi est réalisé par la Fredon Nouvelle-Aquitaine et la FDCETA à partir de fragments de feuilles de vigne préalablement sélectionnés (porteurs d'œufs d'hiver) et mis en terre en début d'hiver sur 3 sites différents : Les Gonds (17), Cognac (16) et Barbezieux (16).

Les œufs subissent alors les conditions climatiques propres à chaque secteur. Au début du printemps, chaque semaine, des fragments sont récupérés et mis en étuve à 21°C. Ces fragments sont observés tous les jours afin de suivre l'évolution de la germination des œufs d'hiver de chaque lot.

Le suivi a débuté la semaine dernière avec l'observation d'un échantillon (Cognac) qui a germé en 4 jours. A partir d'aujourd'hui, tous les sites sont observés.

Ces données sont indicatives des conditions de maturation locales des œufs de mildiou des 3 sites d'échantillonnage et ne peuvent pas être extrapolées in extenso à l'ensemble du vignoble. Les conditions climatiques particulières des parcelles sur la région peuvent entraîner un comportement différent des œufs de mildiou.

• Emergence tordeuses

Suite à la phase de diapause au stade chrysalide, les papillons ont besoin d'un cumul de températures supérieur à 565°C à partir du 1^{er} Février pour émerger (modèle Roerich : somme des (Tmin+Tmax)/2 de chaque jour en base 0 °C).

Ce seuil n'était pas encore atteint au 23/03/2024 sur les différents secteurs du vignoble, on observe un retard de plus d'une semaine par rapport à la campagne 2024.

Au regard des prévisions météorologiques à ce jour, **les émergences sont modélisées dans les secteurs les plus précoces** (Montendre, Ile de Ré) **dans une semaine à 10 jours.**

Les dispositifs de piégeages et de confusion sexuelle pourront être mis en place sur les secteurs précoces à partir de la fin de semaine prochaine.

Consultez la [fiche technique Vers de la grappe](#) qui présente les différents types de piégeage.

Seuil 565°C	Segonzac	Blanzac	Bouteville	Sonnac	Ste Marie de Ré	Burie	Chadenac	Montendre	Sablanceaux
Prévision au 30.03.25	537	533	530	527	548	524	530	556	534
Somme au 23.03.25	471	468	464	461	482	458	464	490	470
2024	26 mars	29 mars	27 mars	28 mars	23 mars	27 mars	27 mars	26 mars	26 mars
2023	4 avril	6 avril	6 avril	8 avril	2 avril	4 avril	5 avril	4 avril	6 avril
2022	29 mars	30 mars	30 mars	5 avril	27 mars	30 mars	30 mars	29 mars	31 mars
2021	30 mars	31 mars	31 mars	02 avril	31 mars	31 mars	31 mars	30 mars	1 avril
2020	25 mars	27 mars	21 mars	30 mars	22 mars	24 mars	26 mars	25 mars	27 mars
2019	29 mars	30 mars	24 mars	1 avril	26 mars	26 mars	29 mars	29 mars	30 mars
2018	13 avril	16 avril	11 avril	15 avril	9 avril	14 avril	14 avril	14 avril	13 avril

Présentation du dispositif BSV 2025

Le BSV (Bulletin de santé du végétal) est un outil qui nécessite la participation du plus grand nombre pour une analyse de risque de qualité

Le BSV vigne a pour vocation d'être un outil d'aide à la décision utile aux viticulteurs grâce à une évaluation du risque global sur les différents secteurs viticoles. Cela n'est possible que grâce à la production d'une analyse de risque fine, à l'échelle régionale, réalisée en compilant les différentes sources d'informations du réseau. Les viticulteurs **peuvent s'appuyer sur le BSV pour décider de la stratégie à suivre pour la protection de leur vignoble.**

C'est un document complémentaire des bulletins de préconisations ou des informations données par les conseillers.

Dans tous les cas, la décision finale appartient au viticulteur et nécessite une observation précise de ses parcelles pour adapter l'évaluation du risque à son vignoble.

Le BSV se doit d'être représentatif des différents bassins viticoles ; c'est pourquoi **5 éditions sont rédigées** chaque semaine : *Nord Aquitaine, Sud Aquitaine, Charentes, Haut-Poitou et Limousin.*

Dans chaque BSV, vous trouverez :

- En première page, un résumé des éléments clés à retenir,
- La climatologie,
- En début de saison, les résultats de maturation des œufs de mildiou, essentiels à la détermination des premières contaminations,
- Les observations de la semaine / maladies et ravageurs (témoins non traités, piégeage, ...),
- Les résultats de modélisation (Potentiel Système) qui simulent le niveau de risque en tenant compte des prévisions météorologiques,
- **Une évaluation des risques par bio-agresseur et par secteur,**
- Des éléments de reconnaissance des principaux bio-agresseurs (biologie, photos, ...),
- Des mesures prophylactiques lorsqu'elles existent,
- Des informations sur les auxiliaires,
- Des notes techniques

Des paragraphes « méthodes alternatives » dédiés pour vous aider dans vos pratiques. Le Logo « B » indique quand des produits de biocontrôle sont disponibles pour la gestion des bioagresseurs concernés.



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent : la liste des produits de biocontrôle à jour est disponible sur : <https://ecophytopic.fr/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

Vous pouvez **consulter le [BSV BILAN 2024 Vigne Charentes](#)**

- **Le BSV, un outil robuste pour l'évaluation du risque à l'échelle régionale**

Chaque édition du BSV vise à offrir une évaluation la plus claire possible du risque phytosanitaire pour les différents agents pathogènes présents sur la vigne.

Le BSV est un outil collaboratif :

- Basé sur la remontée des observations des partenaires (le BSV ne retranscrit que ce qui lui a été transmis : plus il y a de données d'observations, plus l'information synthétisée est robuste)
- Produit à l'échelle régionale : il s'agit d'un outil qui donne une tendance régionale avec une comparaison entre grands secteurs viticoles mais la décision de chacun doit se baser sur une observation précise en local de chaque parcelle concernée.
- Utilisant des données météo dont les prévisions sont aléatoires et l'irrégularité de plus en plus présente.
- Construit à partir de différents indicateurs : données de modélisation, observations terrain, stade phénologique à combiner grâce à l'expertise des animateurs.

Sa robustesse, capacité à évaluer de façon pertinente la pression sanitaire en cours de campagne, a été mesurée statistiquement par la comparaison de l'ensemble des bulletins rédigés depuis 2017.

L'utilisation d'un algorithme de Random Forest (RF) a permis de modéliser le risque des principales maladies de la vigne (Mildiou, Black Rot, Oïdium) ainsi que des ravageurs tels que les vers de la grappe sur les campagnes viticoles 2017-2023. En combinant les variables climatiques disponibles dans les BSV de ces campagnes avec d'autres bases de données annexes, cet algorithme calcule le risque phytosanitaire passé et les conclusions à en tirer. Si on compare les résultats de ce Random Forest avec les prédictions faites par les rédacteurs, nous pouvons observer une corrélation positive entre ce modèle et les annonces du BSV. **Le BSV a donc une capacité prédictive statistiquement significative.** Il n'existe jamais de différence majeure entre le risque prédit par l'algorithme RF et le risque annoncé dans le BSV par les rédacteurs. Ce travail est pertinent, et a toute son importance dans le paysage agricole néo-aquitain.

Les analyses statistiques effectuées ont également permis de mettre en lumière l'influence cruciale de certaines variables climatiques sur l'évaluation des risques phytosanitaires. Si la bibliographie révèle déjà que des facteurs comme la température ou les précipitations jouent un rôle déterminant dans le développement et la propagation des maladies et des ravageurs, ces analyses ont révélé que d'autres facteurs, notamment l'historique du risque, ainsi que les fréquences et intensités d'attaque jouent également un rôle majeur dans la détermination du risque. Cette connaissance est essentielle pour affiner les modèles prédictifs et améliorer la précision des prévisions du BSV.

De plus, il convient de mentionner que **l'évaluation réalisée** dans ce cadre n'est pas une évaluation à l'échelle de la parcelle, mais plutôt **une analyse à une échelle régionale voire par secteur viticole quand les données et observations le permettent.** Cette échelle d'observation plus large **permet de dégager des tendances générales** et de fournir des recommandations globales. Cependant, **elle ne doit pas remplacer les observations locales et spécifiques** qui sont cruciales pour une gestion précise et efficace des risques au niveau des parcelles.

En conclusion, ce modèle s'est avéré être un outil précieux pour identifier les tendances régionales des risques phytosanitaires et évaluer la fiabilité des prédictions des annonces des BSV Vigne Nord Aquitaine. **La capacité prédictive statistiquement significative du BSV reflète la pertinence de ses recommandations globales, adaptées à une échelle régionale avec des tendances générales.**

- **Des outils variés pour une analyse de risque précise**

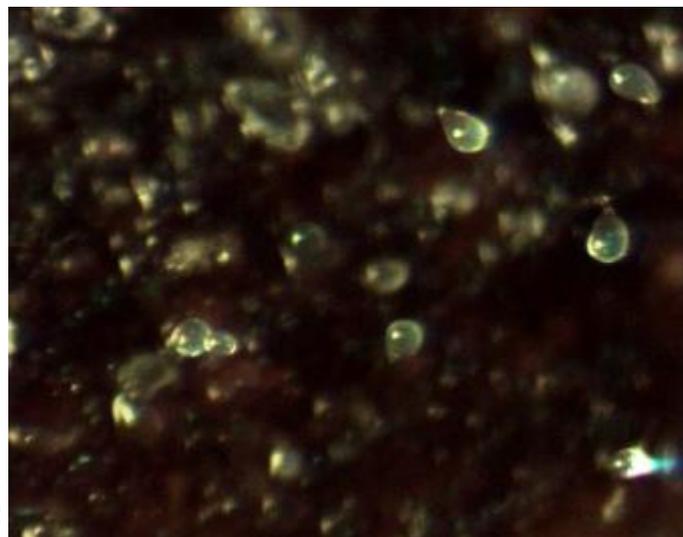
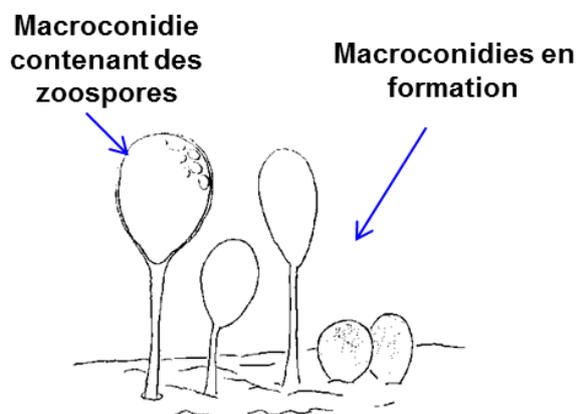
- **Le suivi de la maturation des œufs d'hiver pour le Mildiou**

Le mildiou de la vigne se conserve sous forme d'oospores (œufs d'hiver) présentes sur les feuilles atteintes à l'automne et tombées au sol.

Après leur maturation, ces œufs germent dans l'eau à partir d'une température moyenne de 11°C, et libèrent des zoospores qui peuvent provoquer les contaminations. Après une incubation de 10 à 20 jours suivant les températures, apparaissent les conidiophores (fructifications contenant les conidies) sur la face inférieure des feuilles. Les conidies assurent les contaminations secondaires ou repiquages en présence de pluies. La phase d'incubation (période entre contamination et apparition des symptômes) est directement liée à la température et peut se limiter à 5 jours en été. Les contaminations ne se réalisent qu'en cas de pluies mais les repiquages sur une vigne contaminée peuvent se réaliser à la faveur de rosées matinales ou de brouillards épais. L'optimum thermique de *P. viticola* est de l'ordre de 25°C, et sa plage d'activité se situe entre 11 et 30°C.

Les conditions nécessaires pour les contaminations de mildiou sont les suivantes :

- germination des œufs d'hiver en moins de 24 heures,
- vigne réceptive (au moins 1 feuille étalée),
- températures moyennes supérieures à 11°C,
- pluviométrie suffisante (5 mm minimum).



Germination des oospores : formation de macroconidies émergeant d'un fragment de feuille de vigne

Source : FREDON Cognac

- **La modélisation**

Pour apprécier le développement des principales maladies fongiques (mildiou, oïdium et black-rot) sur la vigne, le BSV utilise le modèle Potentiel Système. Cet outil indique si l'environnement est favorable ou non au développement de chacun de ces pathogènes et signale chaque événement climatique qu'il estime être contaminant. Pour parvenir à ce résultat, le modèle est alimenté de relevés météorologiques (pluie et température, fournies par Météo France) et de prévisions adaptées aux particularités des secteurs géographiques auxquels elles sont attribuées. Le modèle confronte ces données au référentiel météorologique historique le plus proche. Les écarts à la normale définissent le comportement des pathogènes : le modèle les retranscrit sous la forme d'une évolution des indicateurs au cours du temps.

Deux types d'indicateurs sont accessibles :

- Le premier caractérise l'état du pathogène : sa phénologie, son agressivité, sa capacité à germer... La retranscription globale du potentiel infectieux du pathogène est faite sous la forme de cartographique indiquant le **risque potentiel**. Plus il est favorable au pathogène, plus les conditions sont favorables à son développement :

cela se traduit notamment par des contaminations plus sévères **en cas de pluie**. Inversement si le risque potentiel est très faible, les conditions de développement sont alors très défavorables pour le pathogène : une des manifestations de cette situation est la quantité plus faible voire même l'absence de contaminations en cas de pluies.

- Le second indique les périodes de contaminations et les quantifie. Deux sortes de **contaminations** sont définies :
 - celles **pré-épidémiques** qui correspondent à une minorité de la population du pathogène capable de se développer en début de saison, dans des conditions climatiques plus difficiles. Ces contaminations se traduisent sur le terrain par de **très rares symptômes non préoccupants**.
 - celles **épidémiques** qui se traduisent par des sorties significatives de symptômes et appellent à la vigilance.

☞ Les niveaux de risque indiqués dans les différents bulletins que vous pouvez consulter (BSV, Chambres d'Agriculture, distribution, ...) sont généralement issus des calculs des modèles mathématiques. Selon les différents modèles employés, la façon de les utiliser et d'interpréter les données, les résultats ne seront forcément pas identiques. Les différentes hypothèses météo choisies sont également source de divergences. **Les modèles restent des Outils d'Aide à la Décision, à prendre en compte parmi d'autres indicateurs.**

➤ **Les observations terrain**

De très nombreux observateurs (viticulteurs, distributeurs, coopératives, organismes techniques...) participent chaque semaine à la remontée de données terrain permettant d'évaluer l'état sanitaire de la vigne par secteur.

Les suivis sont divers :

- observations chaque semaine des parcelles de référence
- observations chaque semaine des témoins non traités,
- relevés de pièges (eudémis, cochylis, ...) : consulter la [fiche technique Vers de la grappe](#)
- comptages des dégâts de ravageurs...

Pour connaître les méthodes alternatives de lutte contre les cicadelles vertes, consultez la note technique : [Note technique cicadelle verte de la vigne](#).



Guide de l'observateur vigne pour aider

*Un Guide de l'Observateur a été édité par le réseau des BSV Vigne Nouvelle-Aquitaine. Il permet de mettre en place des observations sur votre vignoble, avec des protocoles d'observations pour chaque pathogène, des détails et photos d'identifications, des astuces d'observations et des éléments de comparaison avec d'autres pathogènes. Vous y trouverez aussi des informations sur les facteurs favorisant le pathogène et les méthodes prophylactiques à mettre en place pour limiter l'installation ou le développement du pathogène. **Vous pouvez télécharger le guide complet et/ou les fiches individualisées par pathogène :** [Guide observateur vigne](#).*

➤ **La plate-forme Web-Alerte-Vigne (Wave) et la nouvelle appli smartphone : un outil accessible à tous, facile et rapide d'utilisation**

L'IFV a créé et mis en ligne sur le site web Epicure (www.vignevin-epicure.com), un outil de saisie et de consultation des observations. Cette interface permet à tout observateur de saisir des observations occasionnelles sur les maladies, les ravageurs, les maladies du bois et les accidents climatiques (grêle ou gel notamment). **L'observation saisie** est insérée dans une base de données et **immédiatement restituée sous forme cartographique, ce qui permet de visualiser vos relevés et ceux de l'ensemble du réseau.**

Après vous être identifié, vous pouvez déclarer vos observations concernant :

- les maladies,
- les ravageurs,
- les maladies du bois,
- les accidents climatiques.

Cet outil **est accessible à tous les professionnels** via les adresses internet suivantes :

- sur ordinateur : <http://www.vignevin-epicure.com/index.php/fre/Saisie/Alertes>
- **sur smartphone : Application gratuite "INRAE Vigne"**

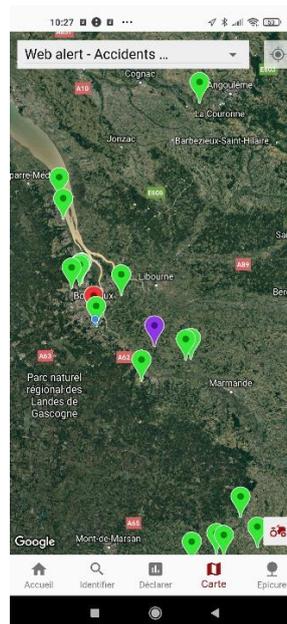
En effet, le Web Alerte Vigne évolue et fusionne avec la plateforme Ephytia en une **unique application smartphone participative de suivi de l'apparition des principales maladies de la vigne et des accidents climatiques intégrant photos et relevés GPS.**

Mode d'emploi :

1. **Installation** de l'application **Vigne INRAE** à partir des plateformes de téléchargement.
2. **Connexion.** Celle-ci est libre et nécessaire lors du premier usage. Le mail autorise un échange avec l'observateur pour la validation de la saisie. Un utilisateur Epicure renseigne son email (identique à celui enregistré sur Epicure) et peut utiliser son compte habituel.
3. **Saisie.** Celle-ci est minimale, sur un des quatre thèmes (maladie, ravageur, maladie du bois, accident climatique). **Il faut renseigner, une date, une notation dans une liste prédéfinie de valeurs et au moins une photo. La localisation se fait par le GPS de l'appareil.**
4. **Validation.** Cette phase est invisible pour l'utilisateur. L'administrateur Ephytia valide l'observation en fonction de la photo fournie et de la cohérence de la notation par rapport aux informations fournies. Un échange mail avec l'observateur est possible pour vérification.
5. **Consultation.** Un module cartographique positionne tous les points d'observations effectués. La confidentialité est assurée en n'affichant pas les valeurs saisies. Les cartes actualisées sont librement consultables sur l'application et **servent à l'élaboration du BSV Viticulture** ainsi qu'à la validation des informations issues des modèles de prévision des risques épidémiques.



Écran de saisie à renseigner



Visualisation des points saisis

Pour les utilisateurs d'Epicure, la saisie est toujours possible sur le site, elle est complémentaire de celle sur téléphone. Un lien informatique (API) assure la remontée automatique des saisies du smartphone vers le site Epicure.

Enfin, le mode déconnecté, rend possible la synchronisation une fois le réseau téléphonique disponible.

Le Réseau Alerte Communal

Ces outils de partage d'informations et plus particulièrement Web Alerte Vigne, sont mis au profit du suivi épidémiologique de la vigne au travers du réseau de Témoins Non Traités dont l'évolution est reprise dans le BSV. Actuellement seulement 8 000 ceps sont inspectés hebdomadairement ce qui est insuffisant.

Un objectif d'un témoin par commune assurerait un maillage inédit de plusieurs centaines de points qui pourront faire écho aux nouveaux outils de mesure de la sporée aérienne (projet VISA) installés au vignoble par l'IFV. L'objectif de ce Réseau Alerte Communal est de développer auprès des viticulteurs la mise en place de Témoins Non Traités « pédagogiques » sur leur exploitation pour observer l'apparition des premiers symptômes des différentes maladies mildiou, oïdium principalement.

Cette action, intégrée au projet Vitirev et menée par la CRANA et l'IFV, a pour vocation de développer le réseau actuel de TNT. **Si vous êtes intéressés pour mettre en place un TNT et le partager au sein du BSV, prenez contact avec l'animateur filière BSV (contact en 1^{ère} page) ou par mail : bsv@na.chambagri.fr**

• Le dispositif BSV, basé sur la mobilisation de tous

Le fonctionnement global du dispositif repose avant tout sur la **mobilisation d'un maximum de partenaires terrain, tant les organismes de conseil** (Institut, Chambres d'agriculture, FREDON, FDGDON, Coopératives, Négoces, Caves viticoles, OP, Lycées agricoles...) **que les viticulteurs eux-mêmes** : chaque édition BSV identifie les contributeurs au réseau. C'est ainsi qu'au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine, plus de 100 BSV vigne seront diffusés cette année, pour les 5 éditions Vigne.

Chacun des partenaires contribue à la remontée d'informations permettant d'évaluer le risque sanitaire pour chacune des cultures, par des **observations régulières de parcelles fixes (références ou TNT), des relevés de pièges, des informations ponctuelles de type alerte....**

➤ Vous aussi contribuez au réseau vigne

Ce sont 180 observateurs sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine, toutes éditions Vigne confondues, dont près de 40 viticulteurs, qui ont participé chaque semaine à ce dispositif bien rodé. **Chacun peut à son tour renforcer le dispositif et la qualité de l'information traitée.**

Venez nombreux rejoindre ce dispositif : techniciens et viticulteurs, chacun est concerné

En effet, il est **possible de déclarer les observations réalisées sur votre exploitation** en :

- suivant chaque semaine des parcelles de référence ou des témoins non traités,
- en signalant des symptômes ponctuels sur les parcelles flottantes ou la présence d'adventices émergentes ou difficiles à détruire.
- participant au réseau de piégeage (Contact : Laurent DUQUESNE, laurent.duquesne@charente.chambagri.fr)

Pour participer aux réseaux de parcelles, contactez l'animatrice du BSV vigne : Magdalena GIRARD, magdalena.girard@cmds.chambagri.fr

➤ Suivi BSV : des points à acquérir dans le cadre de la certification HVE

Depuis fin 2022, le cahier des charges de la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) a été mis à jour et permet d'acquérir des points pour l'enjeu Phytosanitaires dès lors que les viticulteurs s'engagent dans la surveillance ou la détection d'organismes nuisibles sur leurs parcelles. Ces pratiques constituent en effet un levier d'action important pour réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques utilisés pour lutter contre les bio-agresseurs des végétaux.

Ainsi, 3 critères de surveillance active sont définis.

- **Critère 1 : Utilisation d'un outil de diagnostic précoce pour la gestion des ravageurs et des maladies des plantes ou d'un outil de modélisation du risque.** Ce critère peut rapporter 1 point HVE.
- **Critère 2 : Participation à une campagne collective de prospection (au-delà des obligations réglementaires de traitement).** Il peut s'agir soit d'une participation directe soit via une participation financière à une campagne de prospection. En revanche, la prospection individuelle ne peut pas être prise en compte dans ce critère. Ce critère peut rapporter 1 point HVE.
- **Critère 3 : Participation active à un dispositif de collecte de données d'observations alimentant le bulletin de santé du végétal dans le cadre du réseau national d'épidémiologie,** sur une ou des parcelles portant des cultures comptant pour plus de 75 % de la surface en cultures pérennes. Ce critère peut rapporter maximum 2 points.

Pour toutes questions ou demande d'attestation, vous pouvez contacter la Chambre régionale d'agriculture à cette adresse mail : bsv@na.chambagri.fr.

Comment consulter ou recevoir le BSV ?

Les **BSV vigne** sont édités, chaque mardi après-midi, de fin mars à mi-août environ.

Ils sont **disponibles GRATUITEMENT**, sur les sites Internet des chambres d'agriculture, de la DRAAF et des partenaires du dispositif. Mais vous pouvez également **les recevoir chaque semaine directement sur votre boîte mail**, sur simple demande. Il suffit de vous inscrire aux éditions qui vous concernent, grâce au formulaire suivant : **[Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

L'ensemble des BSV, ainsi que le formulaire d'inscription, sont disponibles sur le site de la Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine : bsv.na.chambagri.fr

Si vous êtes plutôt **adeptes des réseaux sociaux**, vous pouvez également retrouver les BSV Vigne sur la **page Facebook dédiée** <https://www.facebook.com/BSVNouvelleAquitaine>. Vous pourrez y consulter les dernières actualités sanitaires de la région, sous un format concis et attractif, et aurez facilement accès aux différentes éditions BSV.

Abonnez-vous à la page pour recevoir les dernières informations directement sur votre fil d'actualités et n'hésitez pas à partager le contenu auprès de vos contacts !



Gestion de la protection du vignoble et réglementation

Dans l'objectif de limitation des usages de produits phytopharmaceutiques, la diffusion des bonnes pratiques agricoles est un élément essentiel pour concilier performances économiques et performances environnementales des exploitations. C'est également important pour une cohabitation harmonieuse entre les populations agricoles et non agricoles.

Vous trouverez ci-dessous les liens donnant accès aux principaux textes réglementaires :

- [l'Arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques](#) et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime
- le [Décret n° 2019-1500 du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation](#)
- **DSPPR ou Distance de Sécurité pour les Personnes Présentes au moment du traitement et les Résidents au sens du règlement UE 284/2013.** Ces distances seront dorénavant fixées par l'ANSES lors de l'évaluation des produits de protection des plantes. Elles figureront sur les étiquettes et varieront de 0 à 20 mètres selon le type de culture, la catégorie ou le classement du produit. L'Anses attribue cette distance de sécurité aux produits nouvellement homologués et cette distance est incompressible à la différence des DSR même si on utilise les équipements figurant sur le BO du MA. Les produits de biocontrôle peuvent aussi être concernés par cette mesure.
- Télécharger la [liste des matériels officiellement reconnus pour réduire la dérive de pulvérisation](#), mise à jour le 9 juin 2022.
- « [Liste des produits phytopharmaceutiques de bio-contrôle](#) » mise à jour à peu près tous les mois.
- [Note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles](#) et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. **Attention, la vigne est maintenant reconnue comme culture attractive des pollinisateurs.** Les modalités d'utilisation des produits phytosanitaires pendant la floraison de la vigne changent. Cf. [Note abeille](#).
- **Actualités Certiphyto DENSA**
Le **CertiPHYTO DENSA (décideur) évolue encore avec le décret du 7 mars 2025 qui proroge d'un an la durée de validité du certificat individuel.** Le renouvellement du certificat phytopharmaceutique DENSA dépend de la situation de l'exploitant :

1. **Si l'exploitant ou son gérant dispose d'un justificatif de CSP ou d'une exemption (HVE niveau 3 ou AB) :**
 - Demande de renouvellement en ligne sur service-public.fr avec l'attestation de formation ou le bordereau de score.
 - Envoi du justificatif CSP ou d'exemption par mail à la DRAAF.
 - Délivrance du certificat pour 5 ans après instruction par la DRAAF.
2. **Si l'exploitation n'a pas réalisé de CSP et n'a pas de certification HVE ou AB :**
 - **Mon Certiphyto DENSA est arrivé à échéance à partir du 10 avril 2024 :**
 - Demande de renouvellement en ligne avec les justificatifs requis.
 - Obtention d'une attestation provisoire de 1 an par la DRAAF.
 - Dossier mis en attente en fonction de l'échéance du certificat provisoire.
 - **Mon Certiphyto DENSA arrive à échéance après le 09 avril 2024 :**
 - Prorogation automatique de 1 à 2 ans selon décret officiel.
 - Aucun nouveau certificat édité ni démarche à effectuer.
 - L'achat de produits est possible avec le certificat actuel.

Les exploitants doivent vérifier leur situation pour anticiper leur renouvellement selon ces règles. Pour plus d'informations : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/renouvellement-des-certiphyto-densa-a3254.html>

Note nationale Vigne

Cette note a pour objectif de décrire :

- 1) les éléments de stratégie préventive en matière d'apparition de résistances,
- 2) la situation générale en 2024 en matière de résistance du mildiou, de l'oïdium et de la pourriture grise de la vigne vis-à-vis des principales familles de substances actives visées par le plan de surveillance,
- 3) d'établir des recommandations générales vis à vis de ces résistances **dans un objectif de réduction des traitements.**

Note technique commune Vigne 2025

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Charentes sont les suivantes : les Chambres d'Agriculture de la Charente et de la Charente Maritime, la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement (Île d'Oléron), la Coopérative Agricole de la Région de Cognac, la Coopérative Agricole Terre Atlantique, le Groupe Coopératif Océalia, la Coopérative Agricole du canton de Matha, la Coopérative des Vignerons de l'Île de Ré, Vitivista, le Groupe Isidore, les Ets Fortet-Dufaud, les Ets Soufflet Agriculture, les Ets Landreau et Fils, les Ets Piveteau, les Ets Niort Agricole, les Ets Etourneauud, la FDCETA, la FREDON Nouvelle-Aquitaine, l'Institut Français de la Vigne et du Vin, la Station Viticole du BNIC et les Établissements d'enseignement agricole de Saintes, Jonzac et l'Oisellerie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".